



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4486

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation APICIL dans le cadre du projet musique à l'hôpital

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

**2019/4486 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT
ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE
NATIONAL DE LYON ET LA FONDATION APICIL DANS
LE CADRE DU PROJET MUSIQUE A L'HOPITAL
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **8 janvier 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec 254 000 spectateurs lors de la saison 2017-2018, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

En 2018, dans le cadre des actions culturelles à destination de tous les publics, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon a mis en place le projet « Musique à l'Hôpital », en lien avec les Hospices Civils de Lyon et la Fondation APICIL.

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon a élaboré un projet associant les acteurs économiques aux saisons musicales de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, à la richesse du répertoire de l'Orchestre national de Lyon et aux différents projets d'actions culturelles.

La Fondation APICIL fondation reconnue d'utilité publique le 29 mars 2004 a pour objet la lutte contre la douleur. Elle soutient de nombreux projets à travers des actions de mécénat.

A ce titre, le mécène souhaite effectuer au profit de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, un don en numéraire d'une valeur de 5 000 euros pour le financement de la formation des musiciens de l'Orchestre National de Lyon pour réaliser des interventions adaptées aux patients et à leur entourage dans les hôpitaux.

Ces formations ont été réalisées sur 2 jours en 2018, en partenariat avec les Hospices Civils de Lyon : en janvier au GHE (Groupement Hospitalier Est) à l'hôpital Wertheimer et à l'hôpital Femme Mère Enfant et en février à l'hôpital gériatrique des Charpennes.

Les objectifs de cette formation étaient de permettre aux musiciens et à l'équipe encadrante du projet de préparer concrètement une intervention à l'hôpital (identification des partenaires, des éléments techniques indispensables à l'intervention, des besoins, d'un répertoire etc...). La formation avait aussi pour objet d'apprendre à reconnaître les signes provoqués par les douleurs morales ou physiques afin de recentrer l'attention du patient et de réduire sa perception consciente de la douleur le temps du partage musical. Grâce à cette formation les musiciens ont appris à s'adapter à l'état du patient et ainsi permettre l'amélioration de la prise en charge de la douleur.

Les contreparties qui seront apportées à la Fondation APICIL consisteront notamment :

- La mention du soutien de la Fondation APICIL dans toutes les publications citant le projet subventionné, et dans les actions de communication externe et interne.

- La mention à insérer sur les supports de formation distribués aux participants : « Cette formation est dispensée grâce à la Fondation APICIL contre la douleur, www.fondation-apicil.org » + logo.
- L'Auditorium-Orchestre national de Lyon / Ville de Lyon autorise la Fondation APICIL à mentionner son soutien dans ses actions de communication internes et externes et de reproduire les photos mises à sa disposition.
- L'Auditorium-Orchestre national de Lyon / Ville de Lyon accepte de participer à d'éventuelles actions de communication organisées en partenariat avec la Fondation APICIL dans le cadre de cette action.
- L'Auditorium-Orchestre national de Lyon / Ville de Lyon accepte de réaliser un rapport oral des avancées et/ou des résultats à tous les stades de l'étude au conseil scientifique de la Fondation APICIL, si celui-ci la sollicite.

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention ci-après annexée. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat restent dans les limites de 25% admises par l'administration fiscale.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

1. La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon//Auditorium-Orchestre National de Lyon et la fondation APICIL pour dans le cadre du projet musique à l'hôpital est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
3. La recette en découlant sera imputée sur le budget annexe 07, au chapitre 77.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER